



LE RESPECT DE VOS DROITS

Conformément à l'article 311-3 du CASF et à la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, le service vous garantit :

- Votre droit à la dignité, à l'intégrité et au respect de votre vie privée
- Votre droit à un accompagnement adapté et individualisé
- Votre droit à la confidentialité des informations qui vous concernent
- Votre droit à obtenir les informations relatives à votre prise en charge et aux voies de recours possibles
- Votre droit de participer à la mise en oeuvre du projet qui vous concerne

L'équipe est basée sur Marseille et Martigues mais intervient et vous rencontre sur tout le département des Bouches-du-Rhône

Marseille : 35 boulevard de Briançon 13003 Marseille

Martigues : 18 rue Sinetis 13500 Martigues

administratif.aemo@addap13.org

Service AEMO-R ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF EN MILIEU OUVERT



Siège social 15 chemin des jonquilles 13013 Marseille
Tél. : 04.86.76.01.25 www.addap13.org





LE CADRE LÉGAL DE LA MESURE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

L'AEMO se fonde sur les articles 375 et suivants du Code civil

L'assistance éducative en milieu ouvert est une décision prise par un Juge des enfants

- C'est une décision de protection de l'enfance
- Cette mesure se déroule dans le milieu de vie où évolue l'enfant : c'est ce que l'on appelle le milieu ouvert
- La mesure s'exerce dans le strict respect de l'autorité parentale
- La mesure s'exerce dans le strict respect du secret professionnel



LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF RENFORCÉ

La mesure a un double objectif

- Faire en sorte que l'enfant puisse s'épanouir dans sa vie quotidienne
- Apporter aide et conseils à la famille dans l'exercice des fonctions parentales

L'accompagnement Renforcé permet aux éducateurs, techniciens de l'intervention sociale et familiale, infirmiers et psychologues de rencontrer les jeunes et les familles plusieurs fois par semaine



NOS MODALITÉS D'INTERVENTION AUPRÈS DES JEUNES ET DE LEUR FAMILLE

Intervention auprès des jeunes

- entretiens individuels
- actions collectives
- visites au domicile
- sorties pédagogiques
- chantiers éducatifs
- accès au psychologue
- ateliers thématiques

Intervention auprès des familles

- entretiens individuels
- soutien à la parentalité
- visites au domicile
- groupes de parole
- accompagnement aux démarches administratives
- ateliers thématiques